



Dossier d'inscription

Exemples de documents à fournir:

Formulaire d'inscription 2016

PROJET VITISOL

Informations générales / coordonnées du requérant

Raison sociale	VitiSol SarL
Nom (personne de contact)	Exemple
Prénom (personne de contact)	Exemple
Adresse	Vitival-maison du paysan-cp96
N° postal	1964
Localité	Conthey
N° tel. fixe	027 000 00 00
N° tel. portable	070 000 00 00
E-mail:	vitisol@agrivalais.ch
Langue (répondre par fr ou all)	fr

Données concernant l'exploitation viticole

Surface viticole de l'exploitation [ha]	4.3
PER (oui / non)	oui
si oui n° d'exploitant	XXXXXXXXXX
Certificat Vitiswiss (oui / non)	oui
Bio (oui / non)	non
si oui sur quelle surface en [ha]?	
Biodynamie (oui / non)	non
si oui sur quelle surface en [ha]?	

Coordonnées bancaires

Nom du titulaire du compte	VitiSol GmbH
Nom et adresse de la banque	banque X de conthey
N° IBAN	CHXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Données concernant le sol

Des informations concernant le sol sont-elles disponibles pour certaines des parcelles inscrites (oui/non)?	oui
si oui pour quelle(s) parcelle(s) (n° de l'entité culturale cf. tableau page suivante)	parcelle 6113
S'agit-il: a) d'analyses de sol ou b) de profils ou sondages pédologiques ?	a et b

Certaines parcelles ont-elles fait l'objet d'un profil ou d'un sondage lors de l'étude des terroirs valaisans (oui/non)?	oui
si oui précisez le n° du profil/sondage	CHAM 25

Remarques:

--

Tableau 1: Descriptif des parcelles et des mesures choisies par l'exploitant

entité culturale	n°parcelle	n°folio	Commune	Lieu-dit / nom local	Surface [m ²] exploitée de la parcelle	Surface [m ²] où la mesure est appliquée	Liste des mesures possibles :										Goutte à goutte envisagé (année d'installation prévue)	Cépage (s)
							A1.1	A1.2	A2.1	A2.2	A3	B4	B5	C6	C7	Parcelle en banquette (oui/non)		
	1	6113	54	Chamoson	Ravaney	243	243	A2.1	non	non	oui	70	non	oui	L	non	2014	PN + Gamay
	1	6116	54	Chamoson	Ravaney	480	480	A2.1	non	non	oui	70	non	oui	L	non	2014	Cornalin
	1	6117	54	Chamoson	Ravaney	520	520	A2.1	non	non	oui	70	oui	oui	P	non	non	Cornalin
	2	6127	54	Chamoson	Ravaney	1557	845	A2.1	non	non	oui	40	oui	oui	P	non	non	Cornalin
	2	6127	54	Chamoson	Ravaney	1557	712	A3	non	non	oui	40	non	oui	P	non	non	Arvine
	3	6129	54	Chamoson	Ravaney	100	100	A1.2	non	non	oui	70	oui	oui	P	oui	non	Païen
	3	6132	54	Chamoson	Ravaney	100	100	A1.2	non	non	oui	70	oui	oui	L	oui	non	Gamaret + gamay
	3	6133	54	Chamoson	Ravaney	2815	2815	A1.2	non	non	oui	70	oui	oui	P	oui	non	Fendant
	4	6124	54	Chamoson	Ravaney	2120	87	C7	non	non	oui	40	oui	oui	L	non	non	Fendant



le requérant nom _____ prénom _____
 certifie par sa signature : _____ que les données transmises sont exactes.

Plan de situation

Veillez indiquer:

Nom et Prénom du requérant
M. Bon Exemple

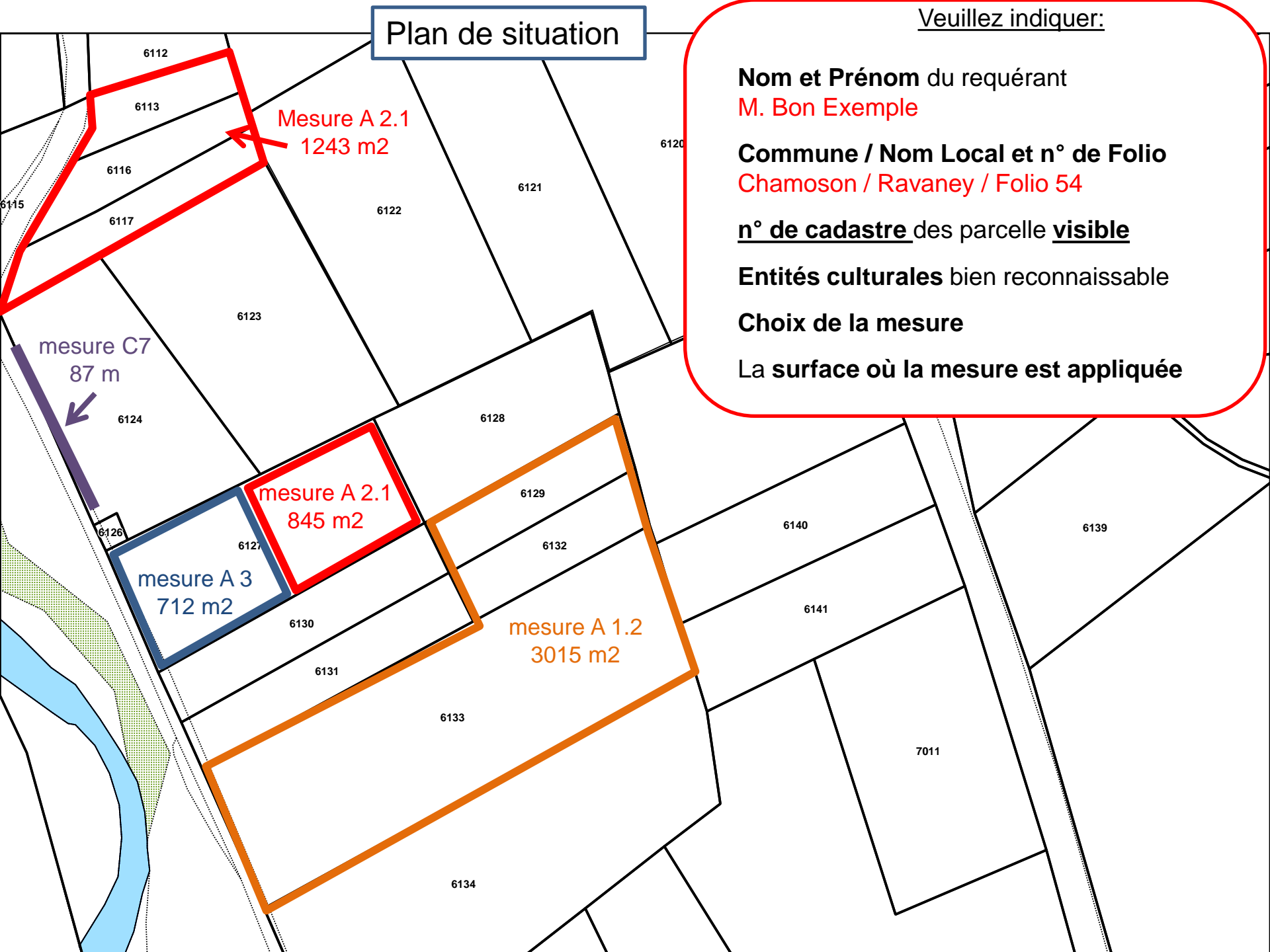
Commune / Nom Local et n° de Folio
Chamoson / Ravaney / Folio 54

n° de cadastre des parcelle visible

Entités culturelles bien reconnaissable

Choix de la mesure

La surface où la mesure est appliquée



Joindre une copie du Relevé des structures agricoles 2016

(ou une copie du Registre des vignes si exploitation hors PER)

Exploitant:

Parcelle N°	Plan	Nom local	Propriétaire foncier Nom-prénom / filiation	Arbres fruitiers HT	Surface totale m ²	Surface exploitée m ²	Surface contrôlée m ²	Zone de la parcelle	Code culture	Espèce de culture	Code pente	Année exercice	Surface OGE m ²	Année OGE	HT OGE	Surface réseau m ²	Année réseau	HT réseau	Arbres isolés réseau	Ext/ P.int./ D.ext./ Vigne HD	Mode de culture	Mode de culture 2	Extensio n	Zone à bâtir	Pas fauché en 2012
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21*	22	23	24	25	26
			6082 Ayent																						
383	55	Gombas d'Arbee	Julien Gombas			1247		02	701	VIGN	20														
445	54	Signiese-Manneau	Rudolf Nene		94	94		52	701	VIGN	20									<input type="checkbox"/>	PI			<input type="checkbox"/>	
446	54	Signiese-Manneau	Rudolf Nene		126	126		52	701	VIGN	20									<input type="checkbox"/>	PI			<input type="checkbox"/>	
447	54	Signiese-Manneau	Rudolf Nene		145	145		52	701	VIGN	20									<input type="checkbox"/>	PI			<input type="checkbox"/>	
606	54	Signiese-Manneau	Rudolf Nene		74	74		52	701	VIGN	20									<input type="checkbox"/>	PI			<input type="checkbox"/>	
70	55	Signiese-Plex	Julien Gombas		193	193		52	701	VIGN	20									<input type="checkbox"/>	PI			<input type="checkbox"/>	
			6090 Mont Noble																						
571	7	Creux de Nax	Walter		1290	1290		53	701	VIGN	22									<input type="checkbox"/>	PI			<input type="checkbox"/>	
			6104 Erglach																						
2122	22	Linden	Brigitte Fournel		794	794		53	701	VIGN	20									<input type="checkbox"/>	PI			<input type="checkbox"/>	
			6110 Leuk																						
4147	56	Lichtenkehr	Erwin Steiner		1199	1102		52	701	VIGN	23									<input type="checkbox"/>	PI			<input type="checkbox"/>	
4149	56	Taber	Mathias Wüest / Peter		343	316		52	701	VIGN	23									<input type="checkbox"/>	PI			<input type="checkbox"/>	
4393	56	Taber	Mathias Wüest / Peter		284	268		52	701	VIGN	23									<input type="checkbox"/>	PI			<input type="checkbox"/>	
6614	58	Taber	Mathias Wüest / Peter		343	322		52	701	VIGN	23									<input type="checkbox"/>	PI			<input type="checkbox"/>	

Ainsi que pour cet exemple les contrats signés en 2 exemplaires des mesures

A 1.2 / A 2.1 / A 3 / et C7



Contrat VitiSol

Mesure A1	ENGAZONNEMENT DU VIGNOLE AVEC DES ESPÈCES INDIGÈNES PEU CONCURRENTIELLES POUR LA VIGNE
A1.2	Vignoble déjà engazonné en 2013.

OBJECTIFS

- Objectifs généraux :** Réduire les contaminations chimiques des sols.
Améliorer les propriétés physiques et l'activité biologique des sols.
- Objectifs particuliers :** Limiter l'usage d'herbicides.
Limiter l'érosion.
Améliorer la structure des sols viticoles.
- Effets conjoints :** Compenser la perte en matière organique.
Augmenter la biodiversité dans la parcelle.

PRESENTATION DE LA MESURE

Description technique

Engazonnement par une ou plusieurs espèces de plantes sélectionnées (Tableau 1) en vue de couvrir le sol sur une zone délimitée du vignoble et ainsi diminuer l'usage d'herbicide. Le choix des espèces végétales retenues répond notamment aux caractéristiques suivantes :

- faible concurrence hydro-azotée,
- peu ou pas de concurrence spatiale vis-à-vis de la vigne,
- selon le choix d'espèces implantées, cette mesure est particulièrement adaptée à l'exploitation des vignobles de coteau,
- peut être localisé sur l'interligne et/ou sur le cavillon si la hauteur de couronnement le permet (min 60 – 70 cm).

La couverture du sol, outre la diminution des quantités d'herbicides apportée permet de protéger le sol de l'érosion et participe à la conservation d'un bon état structural. Elle permet également un maintien de la teneur en matière organique et participe à la diversification des espèces animales présentes dans le vignoble.

Le fil porteur des vignes concernées par cette mesure devrait idéalement se situer entre 60 et 70 cm. Cette mesure n'est pas recommandée sur les parcelles sujettes au gel de printemps.



Contrat VitiSol

Mesure A2	ENHERBEMENT SPONTANÉ
A2.1	Vignoble enherbé durant la période du projet, 2013 – 2018.

OBJECTIFS

- Objectifs généraux :** Réduire les contaminations chimiques des sols.
Améliorer les propriétés physiques et l'activité biologique des sols.
- Objectifs particuliers :** Limiter l'usage d'herbicides.
Limiter l'érosion.
Améliorer la structure des sols viticoles.
- Effets conjoints :** Compenser la perte en matière organique.
Augmenter la biodiversité dans la parcelle.

PRESENTATION DE LA MESURE

Description technique

Dans certaines situations, la flore naturelle présente dans les vignobles valaisans peut se révéler parfaitement adaptées à une bonne cohabitation avec la culture de la vigne :

- faible concurrence hydro-azotée,
- peu ou pas de concurrence spatiale vis-à-vis de la vigne.

L'abandon des herbicides permet aux espèces présentes naturellement dans le vignoble de se réinstaller et de couvrir le sol de manière positive.

Chaque parcelle à son histoire, le stock grainier n'est pas identique partout. Les espèces présentes naturellement sont donc très diverses et vont évoluer de façon particulière selon les situations.

La couverture du sol, outre la diminution des quantités d'herbicides apportée permet de protéger le sol de l'érosion et participe à la conservation d'un bon état structural. Elle permet également un maintien de la teneur en matière organique et participe à la diversification des espèces végétales et animales présentes dans le vignoble.

Le fil porteur des vignes concernées par cette mesure devrait idéalement se situer entre 60 et 70 cm. Cette mesure n'est pas recommandée sur les parcelles sujettes au gel de printemps.